

**PLAN DE LOCALISATION
DE EARL FRAUNIE PLANTS**

Commune de LE CAILAR

**Extrait carte ign DREAL Occitanie
échelle 1/25 000**

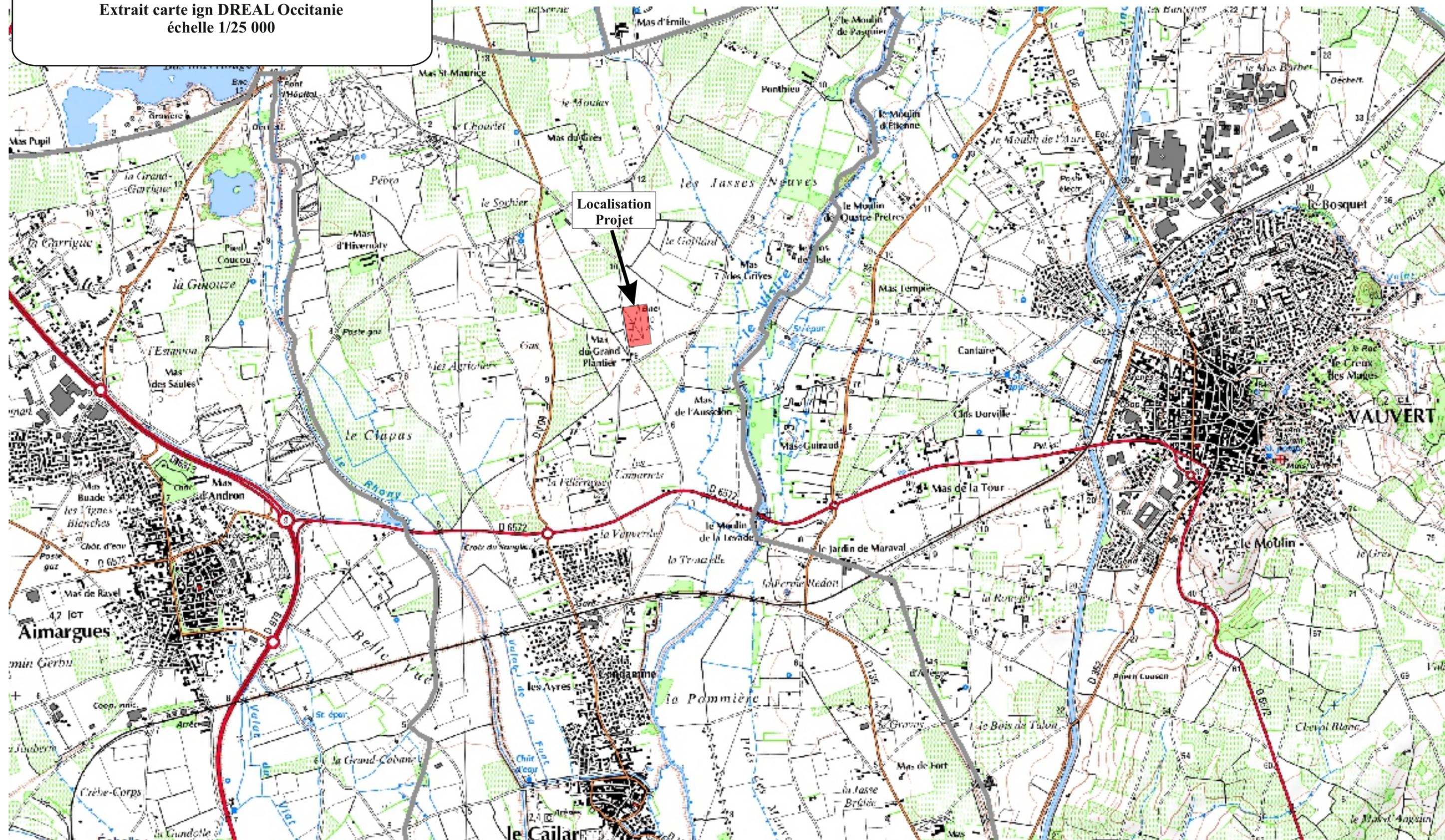




Photo 1 : vue EARL FRAUNIE PLANTS depuis le chemin d'accès à l'Ouest.



Photo 2 : Vue du site depuis le chemin au Sud



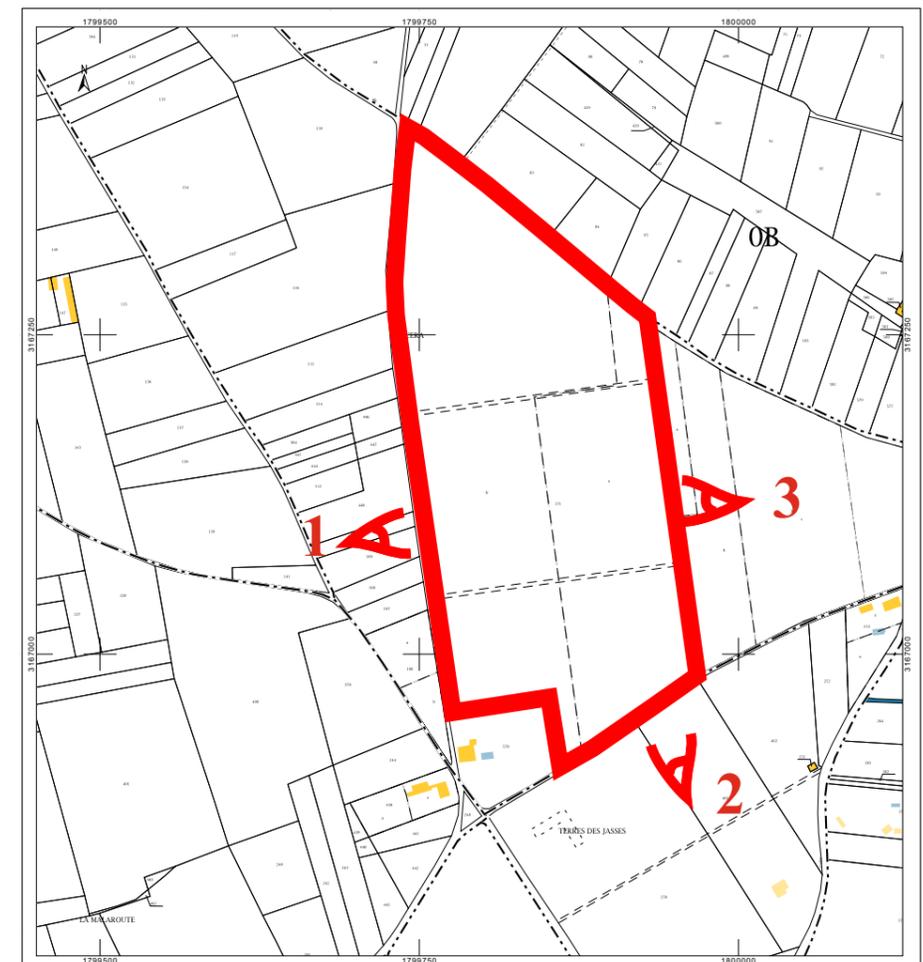
Photo 3 : vue du site depuis les champs à l'Est.

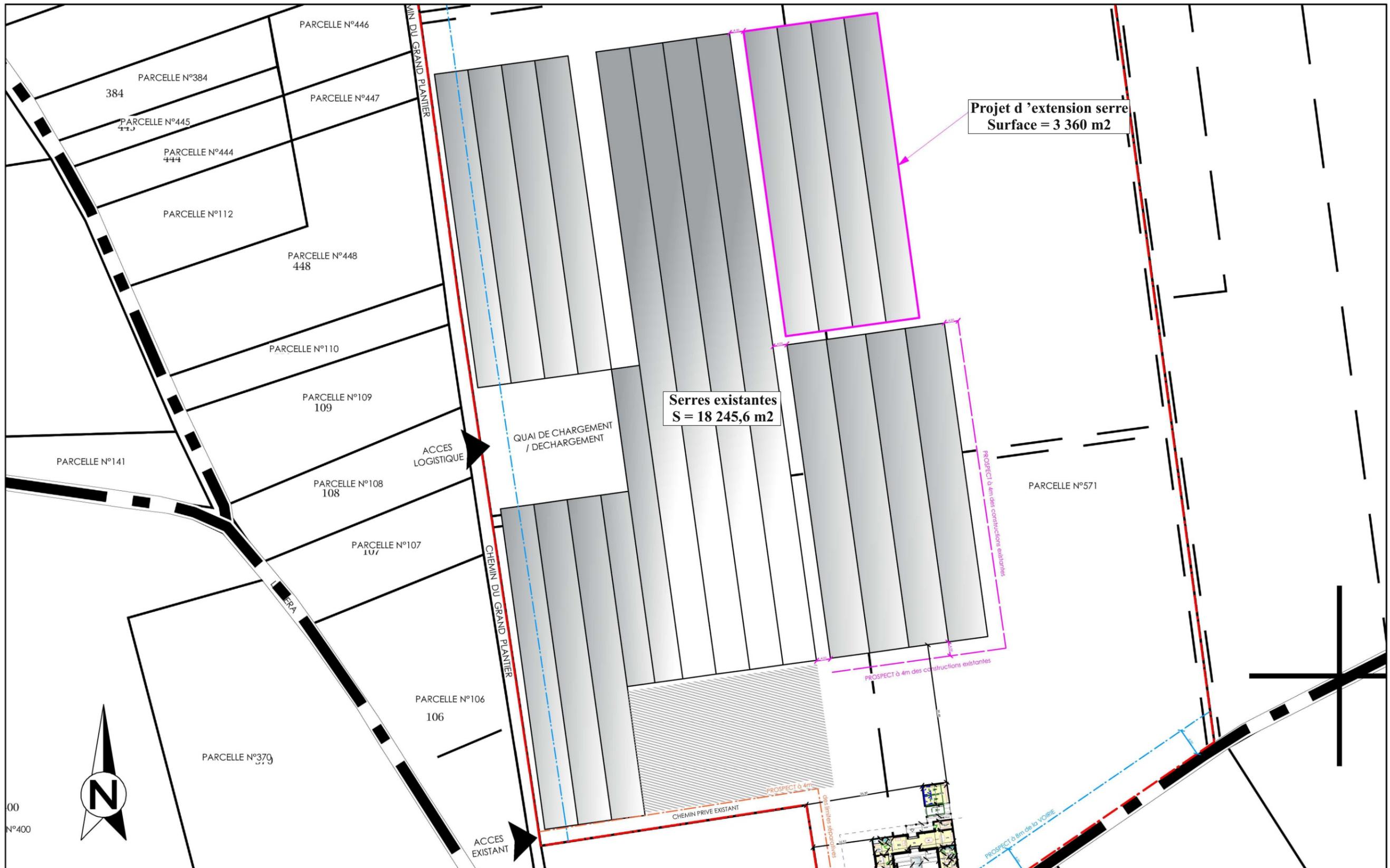
**PHOTOS EARL FRAUNIE PLANTS
ET PLAN DE LOCALISATION
DES PHOTOS**

Commune de LE CAILAR

Extrait carte cadastrale

Département : GARD Commune : LE CAILAR	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : NIMES 1 67 Rue Salomon Reinach 30032 30032 NIMES Cedex 1 tél. 04.66.87.60.82 - fax 04.66.87.87.11 cdif.nimes1@dgifp.finances.gouv.fr
Section : B Feuille : 000 B 01 Echelle d'origine : 1/2500 Echelle d'édition : 1/2500 Date d'édition : 10/11/2016 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr	





ABH
BRAYER-HUGON
Architecture

MAITRE D'OEUVRE :
 ABH - ARCHITECTURE BRAYER-HUGON
 5 Rue Auguste
 30 000 NIMES
 Tel 04 66 23 66 92
 Fax 04 86 52 77 14
 @ : contact@agence-brayer-hugon.com

EXTENSION DE SERRES DE CULTURE / M. FRAUNIE & Mme TOULZA
Chemin du Grand Plantier
30 740 LE CAILAR

Ces plans sont destinés à l'obtention du permis de construire; ils ne constituent en aucun cas des plans d'exécution. Le projet devra faire l'objet d'études complémentaires, notamment techniques, avant construction.
 Ces plans et documents sont la propriété de l'agence ABH, ils ne peuvent être utilisés, copiés ou reproduits sans son autorisation expresse, loi du 11 mars 1902.

PLAN :
PLAN DE MASSE

Date: 25/10/2016
Phase : **FAISA**

N° Plan **02** **Indice**

Echelle : 1/1000°

**SITUATION CADASTRALE ET
RAYON D'AFFECTATION A 100 M**

EARL FRAUNIE PLANTS

Commune de LE CAILAR,
Lieu dit "Le Cera" - section B - parcelle 571

Echelle 1 / 2 500

Département :
GARD

Commune :
LE CAILAR

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

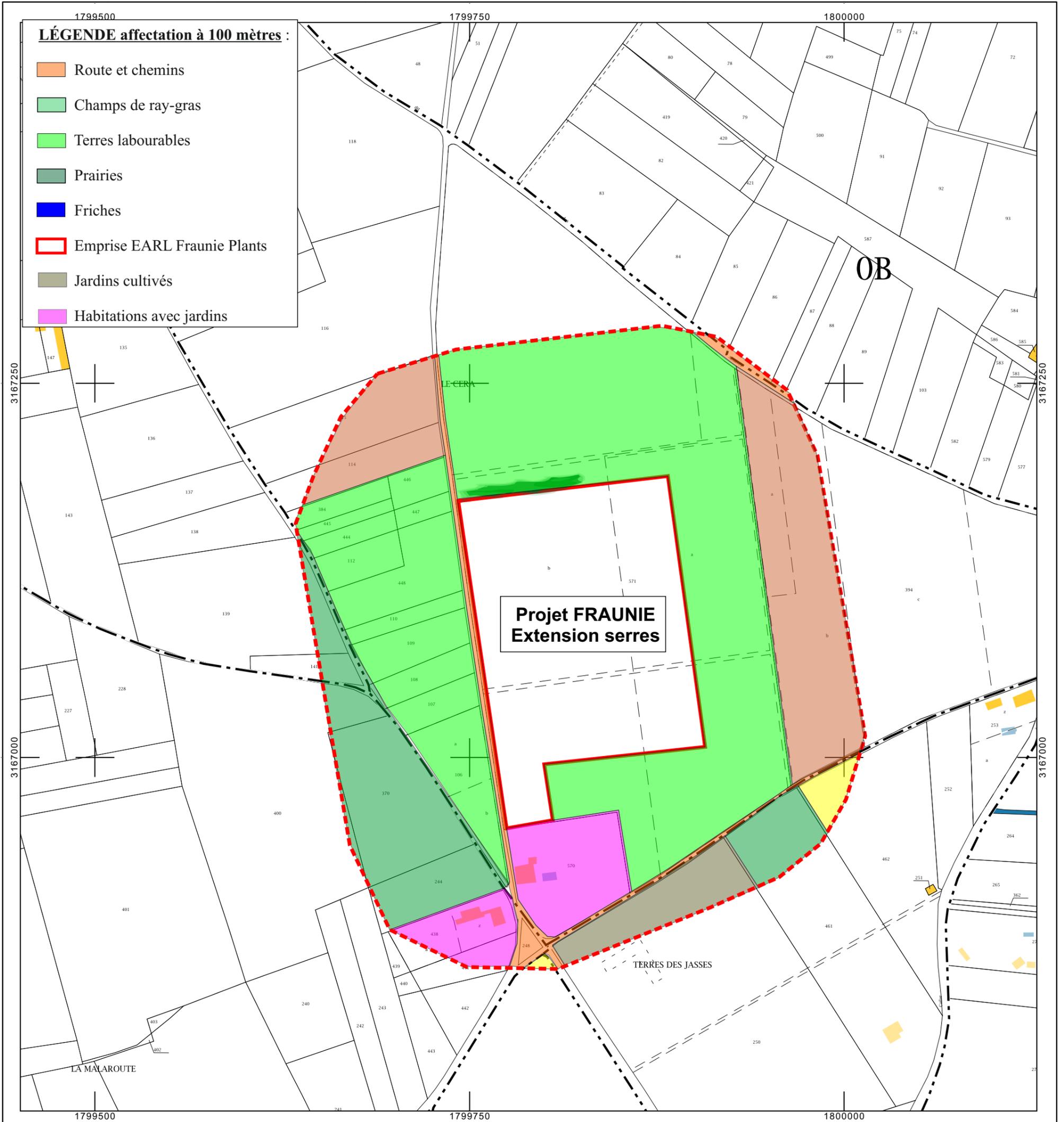
Date d'édition : 10/11/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2016 Ministère des Finances et des Comptes
publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
NIMES 1
67 Rue Salomon Reinach 30032
30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.82 - fax 04.66.87.87.11
cdfif.nimes1@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

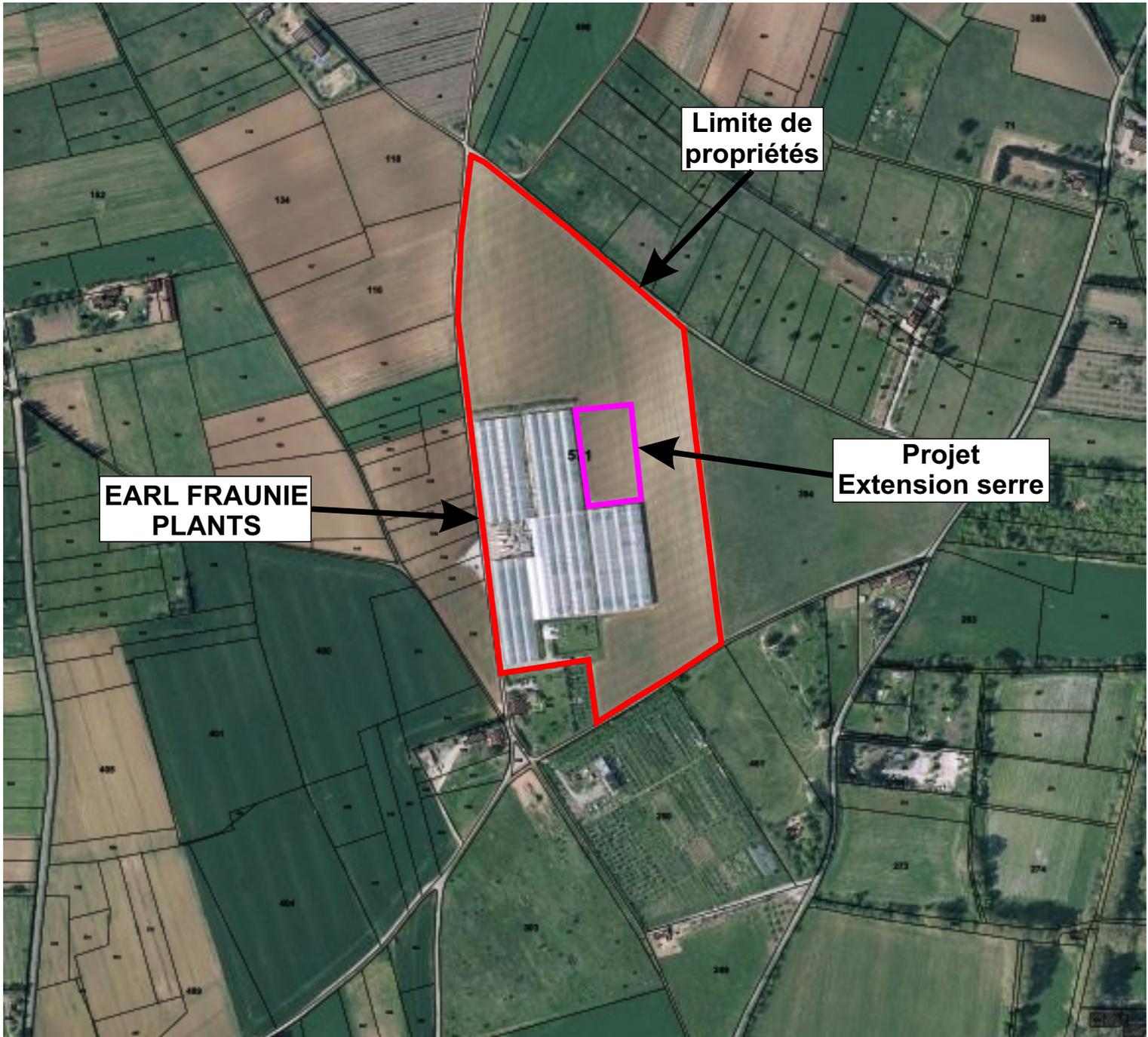
cadastre.gouv.fr



**CARTE DE SITUATION
SUR PHOTO AERIENNE**

EARL FRAUNIE PLANTS

Commune de LE CAILAR,
Lieu dit "Le Cera" - section B - parcelle 571



Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA2000**



Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?

Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Attention : *en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

*Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.*

*Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.

Intitulé du projet : EXTENSION DE SERRES AGRICOLES

Coordonnées du porteur de projet :

Maître d'ouvrage : EARL FRAUNIE PLANTS

Nom et prénom de la personne référente : Jean-Claude FRAUNIE

Commune et département : SAINTE JULIETTE (TARN ET GARONNE)

Adresse : Lieu-dit Guirguil

Téléphone : 06 75 79 94 74

Fax :

Email : fraunieplants.jsorange.fr

1 Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.

Nature du projet

Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : constructions, manifestation sportive, défrichements, etc.) :

Le projet consiste en l'extension de 3 360 m² de serre sur un site déjà occupé par 18 245,6 m² de serres comprenant également des moibles-homes et sanitaires pour le personnel, des bureaux, allées de circulation et quais de chargement et déchargement pour une emprise aménagée de 22 906 m² sur une parcelle appartenant à l'EARL FRAUNIE PLANTS d'une superficie de 76 803 m².

Localisation

(Département, commune, lieu-dit) :

Projet présent sur le département du GARD, comme LE CAILAR (30740), lieu-dit "LE Cera" parcelle n° 571, section B

Etendue du projet

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

1. la zone d'implantation du projet

Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur :

Le projet d'extension de serres est contigu aux serres existantes.

L'emprise de cette extension est de 3 360 m², soit (9,6 m x 87,5 m) x 4 chapelles.

Cette emprise est une emprise permanente pour mener l'activité de production de plants

Pour les manifestations, préciser en plus le nombre de personnes attendues (participants et spectateurs) :

2. les travaux connexes

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

Le projet d'extension concerne exclusivement l'emprise de la serre et non des aménagements connexes.

3. la zone d'influence plus large

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

- rejets en milieu aquatique
- pollutions
- poussières
- bruits
- éclairages nocturnes
- déchets
- piétinements
- autres :

Commentaires :

L'activité de production de plants sous serres en hors-sol génère des rejets d'eaux pluviales tombant sur les serres et qui sont infiltrées via des drains.

Il n'y a pas de production d'effluents d'activités, ni de poussières et quelques déchets d'exploitation (plants non vendables) et il n'y a pas d'éclairage nocturne.

Durée prévisible et période envisagée du projet

- Date de début : Janvier 2017

- Date de fin : Mars 2017

- Préciser si les activités sont :

- diurnes
- nocturnes
- ponctuelles
- régulières (préciser la fréquence)

Commentaires :

L'activité est exclusivement diurne. L'activité est saisonnière allant de mi-janvier à mi-août

Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet :

Le projet d'extension de serre représente un budget estimé à 100 000 euros.

Nom et numéro du ou des sites directive Habitats et Oiseaux concernés

Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, consulter le site de la DREAL Languedoc Roussillon.

Le projet d'extension de serres se situe en limite interne de la ZPS "Costières nîmoises - FR9112015.

S'il y a une incidence potentielle à distance, préciser la distance entre le projet et le site Natura 2000 concerné :

Cartographie

Pièces à joindre :

- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000
- Plan de masse, plan cadastral
- Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet
- Tracé du parcours sur une carte lisible au 1/25 000 pour les manifestations sportives, Localiser le cas échéant, les emprises temporaires et définitives, le chantier et les accès

2 Etat des lieux écologique

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel.

Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS :

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts	pelouse		
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis		
	autre :	X	Champ cultivé (Ray-gras)
Milieus forestiers	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	autre :		
Milieus rocheux	falaise		
	affleurement rocheux		
	éboulis		
	blocs		
	autre :		
Zones humides	cours d'eau		
	fossé		
	étang		
	mare		
	prairie humide		
	roselière		
	tourbière		
	gravière		
	autre :		
Milieus littoraux et marins	lagunes		
	plages et bancs de sables		
	herbiers		
	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
	Autre type de milieu		

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site,

NOM ET CODE DES HABITATS LISTES SUR LE FSD	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
N09 : Pelouses sèches, Steppes N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère)	-	
N14 : Prairies améliorées	-	
N15 : Autres terres arables	X	La parcelle n° 571 où se situe les serres appartient à la société qui l'a fait exploiter (actuellement cultivé avec un ray-gras)
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas) N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles. Routes.	-	

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le le Formulaire Standard de Données (FSD).

GROUPES D'ESPECES	NOM ET CODE DES ESPECES LISTEES SUR LE FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations <i>(préciser éventuellement le nombre d'individus)</i>
Plantes	-	-	
Oiseaux	15 espèces (voir FSD jointe)	-	Les espèces présentes sur la FSD n'ont pas été vues sur site mais ne signifiant pas qu'elles ne peuvent être présentes.
Mammifères	-	-	

Amphibiens	-	-	
Reptiles	-	-	
Insectes	-	-	
Poissons	-	-	
Crustacés	-	-	

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez vous consulté ?	Le site de la DREAL Occitanie dont cartographie interactive
Quels sont les contacts pris ?	M. MATEU (DDTM 30)
Quels documents avez vous consulté ?	- Fiche FSD FR 9112015 - cartographie interactive DEAL Occitanie - DOCOB ZPS Costière Nîmoises - Septembre 2011

Si vous avez réalisé des prospections de terrains, préciser le nombre de passage, les dates des relevés et les protocoles utilisés :

Une visite de terrain a été réalisée le Mardi 15 Novembre 2016 par un temps ensoleillé et froid en matinée. La visite a consisté à cheminer sur tout le pourtour du site de l'EARL FRAUNIE PLANTS encerclé de champs de ray-gras, prairies, vigne, luzerne et quelques habitations.

Hormis quelques passereaux, il n'a pas été observé d'autres oiseaux, ni eu contact avec d'autres espèces d'oiseaux.

3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) :

La réalisation d'une serre de 3360 m² sur un site déjà aménagé de 22 906 m² n'a aucune vocation à engendrer une destruction ou une détérioration d'habitat ou habitat d'espèce au vu du projet présenté. Le bruit pouvant être engendré par l'activité (ouverture volets serres) est contenu au site lui-même et ses abords immédiats et sur un temps très restreints. D'après le DOCOB ZPS Costières nîmoises, le site n'est pas favorable comme milieu de reproduction et potentiellement intéressant en période d'hivernage.

- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) :

Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire présentes dans la ZPS FR9112015 Costières Nîmoises n'ont pas été observées sur la zone d'étude lors de la prospection de terrain 15/11/2016. Néanmoins, cela ne signifie pas que des espèces comme l'Outarde canepetière et l'Œdicnème criard ne soient pas susceptibles de fréquenter ses alentours immédiats. De plus, la parcelle concernée fait l'objet de passages réguliers d'engins. Il n'y a donc pas de destruction d'espèces et une perturbation est peu envisageable au niveau du site.

- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus :

Au vu du descriptif précédent, le projet d'extension ne conduira pas un dérangement supplémentaire des espèces d'intérêt communautaire. LE DOCOB ZPS Costière nîmoises indique des contacts d'outardes, aucun sur l'Œdicnème et le Rollier. Le site constitue une zone défavorable de reproduction, toute comme la potentialité et l'attractivité en période de reproduction. Le site constitue un milieu potentiellement attractif en période d'hivernage.

- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés :

Le projet d'extension de 3 360 m² de serres est réalisé sur une parcelle en propre contigu aux serres existantes. L'habitat concerne fin 2016 3 360 m² d'une culture de ray-gras sur une surface plantée de 53 897 m². Il n'y a aucune fragmentation de milieux ni de dysfonctionnement hydraulique engendré par cette extension.

Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :

Au vu des éléments présentés précédemment concernant l'extension de 3 360 m² de serres et les indications fournies dans le cadre du DOCOB, le projet n'a pas vocation à engendrer d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et en particulier l'Outarde canepetière, d'Œdicnème criard et le Rollier.

4 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?

NON

OUI dans ce cas, une évaluation d'incidences complète doit être fournie

Le : 6/12/2016

A : Le Caïan

Nom et signature :

Francis 

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

1) Après de l'opérateur ou de l'animateur du site Natura 2000 (voir ci-dessous, site Internet des services de l'Etat dans le Gard, rubrique « Présentation de Natura 2000 », « Où trouver les informations d'un site Natura 2000 ? »)

2) Sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard : www.gard.gouv.fr

. Dans le bandeau horizontal, cliquer sur « Politiques publiques », puis sur « Environnement » et enfin sur « Natura 2000 ».

Vous avez accès à 3 rubriques :

- Présentation de Natura 2000
- Mise en œuvre de Natura 2000
- Le régime d'évaluation des incidences

3) Sur le site internet de la DREAL Languedoc Roussillon :

www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR9112015 - Costières nîmoises

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	7
6. GESTION DU SITE	8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR9112015

1.3 Appellation du site

Costières nîmoises

1.4 Date de compilation

31/01/2006

1.5 Date d'actualisation

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Languedoc-Roussillon	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr



1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 06/04/2006

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000423879

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,36667°

Latitude : 43,77778°

2.2 Superficie totale

13479 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
91	Languedoc-Roussillon

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
30	Gard	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
30004	AIGUES-VIVES
30020	AUBORD
30032	BEAUCAIRE
30033	BEAUVOISIN
30034	BELLEGARDE
30036	BERNIS
30039	BEZOUCE
30047	BOUILLARGUES
30059	CAILAR (LE)
30083	CODOGNAN
30089	COMPS
30128	GENERAC
30135	JONQUIERES-SAINT-VINCENT
30145	LEDENON
30155	MANDUEL



30156	MARGUERITTES
30166	MEYNES
30169	MILHAUD
30179	MONTFRIN
30189	NIMES
30211	REDESSAN
30356	RODILHAN
30257	SAINT-GERVASY
30333	UCHAUD
30341	VAUVERT
30344	VERGEZE
30347	VESTRIC-ET-CANDIAC

2.7 Région(s) biogéographique(s)
Méditerranéenne (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A080	Circæetus gallicus	r	2	3	p	P		C	B	C	B
B	A128	Tetrax tetrax	w	300	400	i	P		B	A	C	A
B	A128	Tetrax tetrax	p	300	300	males	P		B	A	C	A
B	A133	Burhinus oedicephalus	p	5	10	p	P		C	B	C	B
B	A231	Coracias garrulus	r	10	20	p	P		B	B	C	B
B	A246	Lullula arborea	p			i	P		C	B	C	B
B	A255	Anthus campestris	r			i	P		C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.



- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Clamator glandarius	2	5	p	P						
B		Otus scops	2	5	p	P						
B		Athene noctua			i	P			X			
B		Merops apiaster			i	P						
B		Upupa epops			i	P			X		X	
B		Galerida cristata			i	P			X		X	
B		Sylvia undata			i	P			X		X	
B		Lanius senator			i	P						

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N09 : Pelouses sèches, Steppes	5 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	15 %
N14 : Prairies améliorées	5 %
N15 : Autres terres arables	15 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	55 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %

Autres caractéristiques du site

Bordée au sud par la Petite Camargue, la Costière nîmoise s'étend selon une large bande orientée nord-est/sud-ouest. Seule la partie " plaine et plateau " de la Costière est couverte par le projet de site Natura 2000. Celui-ci, composé de 6 îlots, concerne 27 commune).

Les habitats utilisés par les espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site sont des habitats ouverts. Ils sont gérés principalement par l'agriculture, orientée vers diverses productions (grandes cultures, viticulture, arboriculture, maraîchage). Ces diverses cultures, associées aux friches et jachères, et la variété du parcellaire confèrent au paysage un caractère en mosaïque très favorable à ces oiseaux.

Vulnérabilité : La Costière nîmoise est soumise à d'importantes pressions : proximité de l'agglomération nîmoise, axe de transit majeur vers l'Espagne, tant depuis l'Europe du nord que depuis l'est de la Méditerranée, qui constituent des éléments de vulnérabilité pour les oiseaux présents sur ce territoire;

Les espèces concernées étant fortement liées aux espaces agricoles, l'évolution des productions pourra avoir des incidences importantes sur les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Il convient de signaler enfin que l'ensemble de la Costière, soumis à des régimes de vent violent, est favorable à l'implantation d'aérogénérateurs.

4.2 Qualité et importance

Le site de la Costière nîmoise dont la désignation est proposée accueillait, en 2004, 300 mâles chanteurs, soit 60% des mâles reproducteurs de la région (COGard, 2004) et près du quart des mâles reproducteurs en France. Il présente également plusieurs sites importants de stationnement migratoire et/ou d'hivernage (Marguerittes et Quarquettes-Château de Candiac en particulier) pouvant regrouper jusqu'à 400 oiseaux (COGard, fin 2002).

5 autres espèces inscrites à l'annexe I de la directive " Oiseaux " ainsi que 4 espèces migratrices non inscrites à l'annexe I se rencontrent également sur ce territoire.

La croissance des populations sur ce territoire peut s'expliquer par l'évolution favorable des habitats utilisés par l'Outarde canepetière. Les fortes évolutions agricoles de toute la zone depuis une vingtaine d'années (arrachages et replantations viticoles et arboricoles, développement du maraîchage, jachères PAC

), alliées au petit parcellaire à vocations multiples, ont en effet permis à ces oiseaux de prospérer dans des paysages en mosaïque, et peu soumis aux traitements phytosanitaires, insecticides notamment.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	C01.01	Extraction de sable et graviers		I
M	D01	Routes, sentiers et voies ferrées		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	F03.01	Chasse		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Plusieurs études du Centre Ornithologique du Gard (COGard) sont disponibles sur l'avifaune du secteur (notamment études sur les outardes dans le cadre du projet de ligne ferrée à grande vitesse Nîmes-Montpellier)

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site



6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Un document d'objectifs sera réalisé pour la ZPS. Dès à présent, un contrat-type spécifique "outardes" existe pour l'élaboration de contrats d'agriculture durable.

**PLAN DE LOCALISATION
DE EARL FRAUNIE PLANTS**

Commune de LE CAILAR

**Extrait carte ign DREAL Occitanie
échelle 1/25 000**

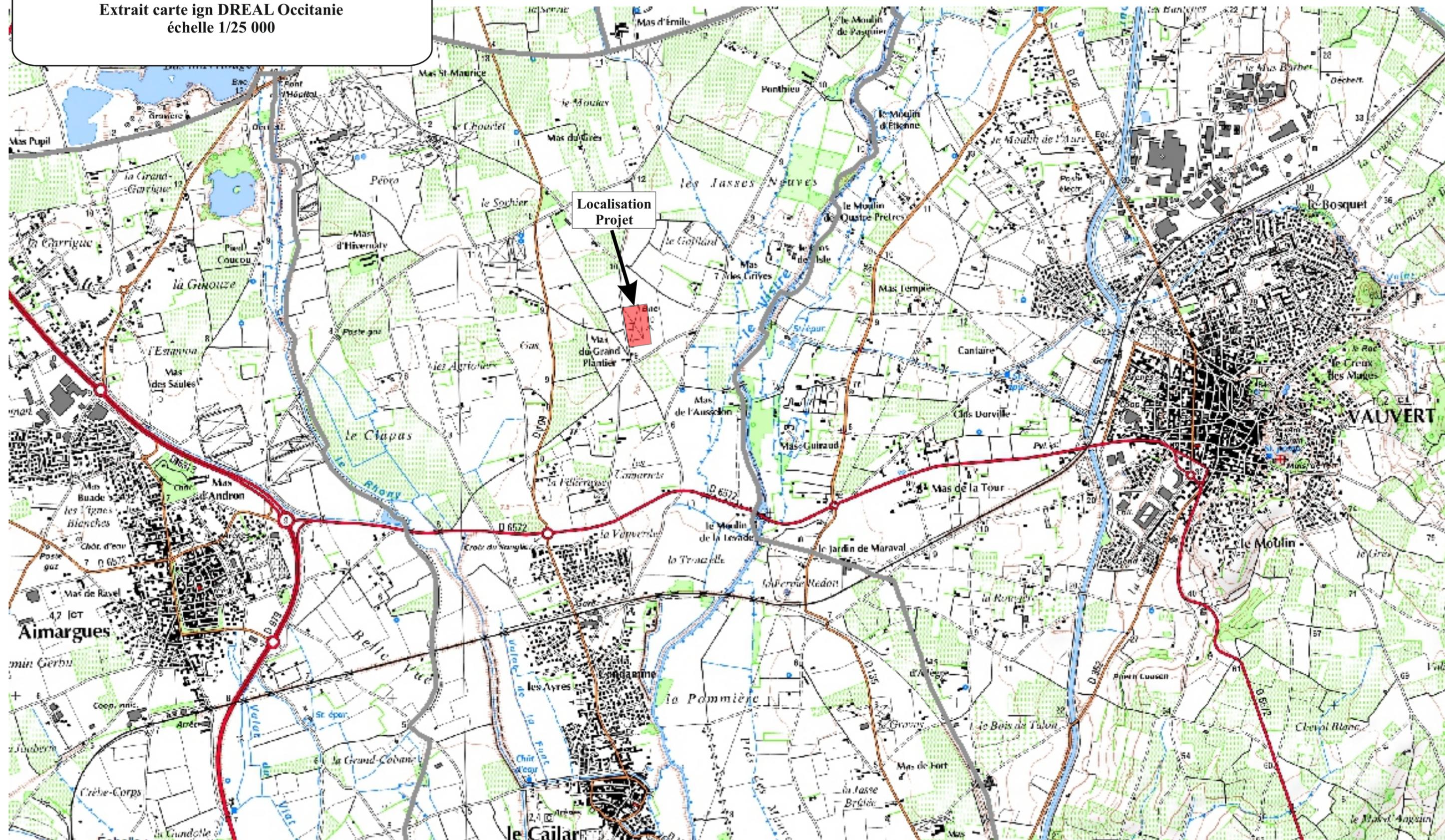




Photo 1 : vue EARL FRAUNIE PLANTS depuis le chemin d'accès à l'Ouest.



Photo 2 : Vue du site depuis le chemin au Sud



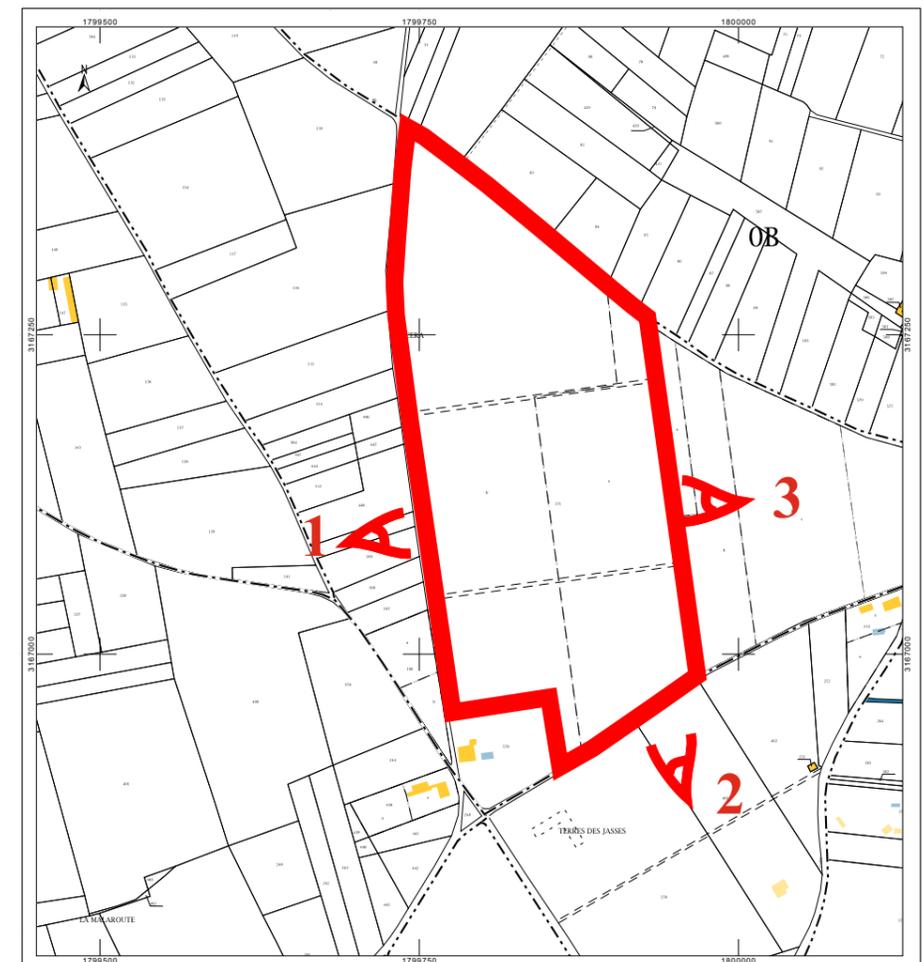
Photo 3 : vue du site depuis les champs à l'Est.

**PHOTOS EARL FRAUNIE PLANTS
ET PLAN DE LOCALISATION
DES PHOTOS**

Commune de LE CAILAR

Extrait carte cadastrale

Département : GARD Commune : LE CAILAR	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : NIMES 1 67 Rue Salomon Reinach 30032 30032 NIMES Cedex 1 tél. 04.66.87.60.82 - fax 04.66.87.87.11 cdf.nimes1@dgifp.finances.gouv.fr
Section : B Feuille : 000 B 01 Echelle d'origine : 1/2500 Echelle d'édition : 1/2500 Date d'édition : 10/11/2016 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr	



**SITUATION CADASTRALE ET
RAYON D'AFFECTATION A 100 M**

EARL FRAUNIE PLANTS

Commune de LE CAILAR,
Lieu dit "Le Cera" - section B - parcelle 571

Echelle 1 / 2 500

Département :
GARD

Commune :
LE CAILAR

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

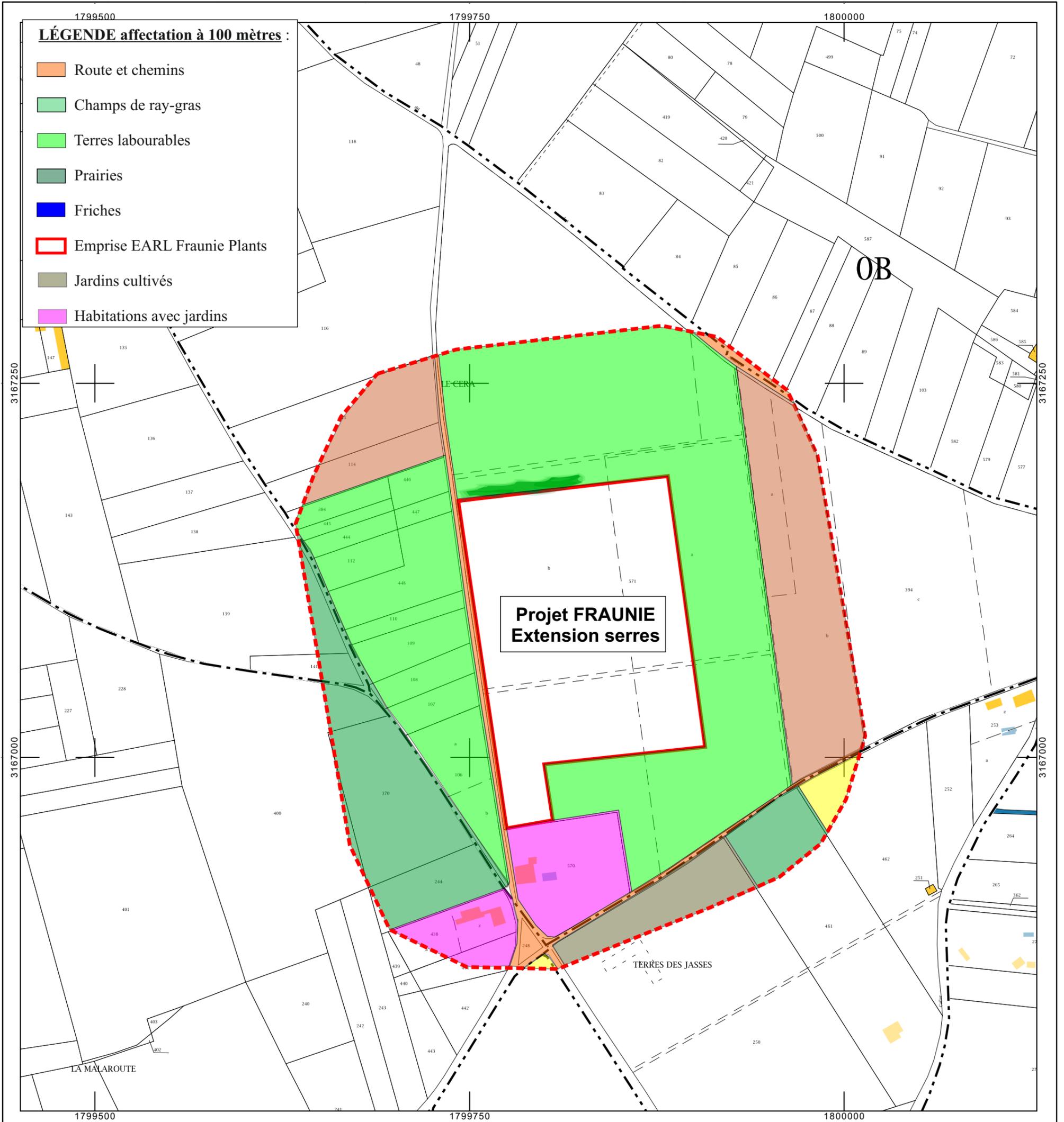
Date d'édition : 10/11/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2016 Ministère des Finances et des Comptes
publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
NIMES 1
67 Rue Salomon Reinach 30032
30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.82 - fax 04.66.87.87.11
cdf.nimes1@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



**CARTE DE SITUATION
SUR PHOTO AERIENNE**

EARL FRAUNIE PLANTS

Commune de LE CAILAR,
Lieu dit "Le Cera" - section B - parcelle 571

